

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022
Affiché à la porte de la Mairie le 25 Avril 2022

En application de l'Arrêté Municipal N°2021/014 en date du 16 Novembre 2021

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, MARTIN, HILLION, DUFOUR, LEFEBVRE,
GAUDEFROY
MMES MORELLE, TARGY, POUILLARD, GABRIEL

Etait absent et excusé :

Néant

Procurations :

Madame CRAMPON Hélène donne procuration à Monsieur SENECHAL Dominique
Madame LAUGIER Jeanine donne procuration à Madame MORELLE Martine
Madame BRUXELLE Maryse donne procuration à Madame GABRIEL Marie-José

Secrétaire de séance : Madame POUILLARD

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Madame POUILLARD Paméla
- Adoption du compte rendu Session du 14 Mars 2022 – Secrétaire de Séance Madame TARGY Michèle
- Communications et Informations du Maire
- Compte de Gestion du Receveur Municipal 2021
- Compte Administratif 2021
- Budget Primitif 2022
- Fiscalité 2022
- Questions diverses

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :

- N°1 - Taxe Communale sur les taxis 2023
- N°2 - Création et Réhabilitation des logements Communaux
- N°3 - Vente Immeuble Communal 52 Chaussée Brunehaut
- N°4 – Débat d'Orientation Budgétaire 2022 – Rectificatif
- N°5 – Compte Administratif 2021
- N°6 – Compte Administratif 2021 – Bilan d'exploitation
- N°7 – Affectation des résultats 2021
- N°8 – Compte de Gestion 2021
- N°9 – Budget Primitif 2022
- N°10 – Fiscalité 2022 – Taux d'imposition

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 18 heures Salle Brunehaut en application des dispositions de l'Arrêté Municipal N°2021/014 du 16 Novembre 2021.

I. Adoption du Compte Rendu de la Session du 14 Mars 2022

Le compte rendu de la Session Ordinaire du 14 Mars 2022 dont la Secrétaire de Séance était Madame TARGY Michèle est adopté à l'unanimité.

II. Communications et Informations du Maire

Comme à l'accoutumée la première partie de séance est dédiée aux communications et informations apportées par Monsieur le Maire depuis la dernière session.

A. Vidéo Protection

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le 23 Mars dernier une réunion de travail s'est tenue en Mairie en présence du nouveau Commandant des Services de Police.

Après un tour de table, la question d'envisager ou non la mise en place d'une vidéo protection dans la Commune a été évoquée.

Comme cela a déjà été soulevé lors de précédentes réunions, le Conseil Municipal n'a pas jugé utile, pour le moment, d'envisager l'étude d'une telle possibilité ; les points principaux ne souffrant pas et n'étant heureusement pas le théâtre de dégradations ni de vandalisme avérés.

Cette question reste donc en suspend pour l'instant.

B. Colis de fin d'année

Monsieur le Maire informe les élus que, lors de la dernière réunion de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, la question du Banquet de fin d'année ou du colis a été évoquée.

A l'unanimité, les Membres du CCAS ont décidé de renouveler ce qui a été fait l'an dernier à savoir ; la distribution à domicile des colis de Noël sur la base d'un colis par bénéficiaire, le tout agrémenté d'un petit cadeau selon les possibilités, les opportunités et les propositions qui pourront être reçues.

C. Fuite d'eau à l'École

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que deux fuites d'eau, après compteur, ont été à l'origine d'une consommation de plus de 1 500 m³ d'eau à l'École de Condren.

Ces fuites ont été provoquées sur l'ancienne conduite "plomb" alimentant l'École.

La réparation a été effectuée par les Services de VEOLIA avec satisfaction.

Monsieur le Maire précise que, suite à sa demande, un dégrèvement a été obtenu de VEOLIA tant sur la part eau que sur celle d'assainissement représentant un avoir de 7 395,60 €

Bonne note est prise avec satisfaction.

D. RD 53 Chaussée Brunehaut – Circulation des Poids Lourds en agglomération

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le problème de la circulation des Poids Lourds en centre-ville reste toujours à l'ordre du jour.

Si des améliorations sont à constater malgré tout compte tenu des multiples interventions effectuées, des contrôles de police, il n'en reste pas moins vrai que certains véhicules circulent dans Condren malgré l'interdiction aux véhicules de plus de 3T 5 et ce, en contravention au Code de la Route.

Récemment une nouvelle intervention avait été faite auprès des Services de la Voirie Départementale relative au renforcement de la signalisation sur la RD 1 en amont du carrefour avec la RD 429.

Dans un courrier récent, Monsieur le Président du Conseil Départemental a retenu notre proposition et admis qu'un fléchage spécifique pouvait être installé sur la RD 1 rappelant l'obligation aux Poids Lourds d'emprunter la zone industrielle de Tergnier – Condren et l'interdiction de circulation dans Condren Centre aux plus de 3T 5.

Le coût de fourniture et pose d'un tel panneau est estimé à 1 456,11 € HT.

Le Département assurerait la pose des équipements nécessaires ; la fourniture incombant à la Commune à hauteur de 1 236,52 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition et à cette prise en charge financière, estimant que tout aura été fait pour limiter cette circulation des Poids Lourds en Centre Commune ; le zéro % ne pouvant malheureusement être obtenu.

Il y aura toujours des contrevenants.

Une convention sera, à ce titre, à passer avec le Département pour la mise en œuvre de ce projet.

Accord du Conseil Municipal.

E. Zone Industrielle

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée des dernières informations reçues sur la situation économique de la Zone Industrielle au niveau de la reprise d'activités et sur la demande de permis de démolir présentée de la SA Broyage Nord Est.

Il est à souhaiter que l'activité puisse reprendre rapidement dans ce secteur particulièrement touché ces derniers mois.

F. Personnel Communal

Le point est fait, comme à chaque fois, sur la situation des personnels. Bonne note est prise.

G. École des "4 Chemins"

Monsieur le Maire informe les Élus que les élèves de Condren iront visiter le Louvre le 12 Mai prochain au titre des Voyages Scolaires.

H. Élections Législatives

Elles auront lieu les Dimanches 12 et 19 Juin prochains.

I. Ballastières de Condren

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée qu'il a exprimé le souhait de permettre la visite du site de la Société CEMEX par les Élus Condriinois.

Affaire à suivre.

J. Remerciements

Monsieur le Maire a souhaité, au nom du Conseil, adresser ses plus vifs remerciements pour l'aide apportée aux Services Municipaux, par Messieurs Raymond DROUART et MARTIN lors de l'abattage de deux arbres devenus dangereux face à l'École de Condren.

K. Dates à retenir

- ⇒ **19 Avril** – Réunion avec le Président de l'OPAL de Laon concernant le projet d'urbanisation des "Certelles"
- ⇒ **21 Avril** – Cérémonie Commémorative de la Déportation à 18 heures au Monument aux Morts de Condren
- ⇒ **23 Mai** – Session du Conseil Municipal à 18 heures Salle Brunehaut – Secrétaire de Séance Madame Maryse BRUXELLE

L. Sécurité Incendie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la défense Incendie de la Commune est désormais conforme au Règlement Départemental fixé par arrêté de Monsieur le Préfet.

Le dernier point était la réalisation d'une réserve Incendie de 120 m³ Route de Chauny afin de couvrir ce secteur.

Les travaux ont été réceptionnés par le Service Départemental d'Incendie.

M. Bâtiments Communaux

Suite au dernier contrôle effectué par l'APAVE dans les bâtiments communaux quelques adaptations s'avèrent nécessaires en matière d'électricité.

Des devis ont été demandés.

Après étude et exposé le Conseil Municipal a donné son accord pour faire entreprendre ces travaux.

Ils seront effectués bâtiment par bâtiment afin de lever les réserves formulées par le Bureau contrôle.

Le coût estimatif est de l'ordre de 6 000,00 €

Avis favorable.

N. Demandes de dérogations scolaires

Le Conseil Municipal s'est penché sur deux demandes de dérogations scolaires visant à l'accueil de 2 enfants Condriinois dans les écoles Ternoises.

Malgré les motifs invoqués par les parents, l'Assemblée Municipale regrette ces demandes en rappelant que Condren dispose des moyens d'accueil, de restauration scolaire et d'un service périscolaire adapté.

Il est à noter que les enfants concernés sont actuellement scolarisés à Condren.

O. Abords de l'Église

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un terrain vague, en friches, existe juste à l'arrière de l'Église de Condren.

Ce terrain n'est plus occupé depuis de nombreuses années, aucune affectation ne semble avoir été donnée à cet espace.

Il se pose la question d'une occupation éventuelle de type "Jardin de la Solidarité" ; certains organismes caritatifs recherchant des terrains pour y créer des jardins-vergers-potager à destination des personnes dans le besoin.

Affaire à suivre.

III. Examen et étude des délibérations

DÉLIBÉRATION N°1 : Taxe Communale sur les taxis 2023 – Révision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Vu sa délibération du 23 Juin 2015 portant création d'une redevance dûe par les attributaires des autorisations de stationnement des taxis sur la Commune de Condren,

Considérant qu'il importe d'actualiser le montant de cette redevance annuelle à effet du 1^{er} Janvier 2023,

Après en avoir délibéré,

1. **FIXE** le montant annuel de la redevance dûe par les attributaires de chacun des trois emplacements de taxis de la Commune de Condren, pour l'année 2023, à la somme de 230 € (deux cent trente euros) par emplacement,
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
3. **DIT** que la recette sera rattachée aux opérations budgétaires 2023 et suivantes, chapitre 73 article 7337.

DÉLIBÉRATION N°2 : Fonds de concours – Création et réhabilitation de logements Communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que par délibération communautaire N°2021-071 du 12 Avril 2021 le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'un fonds de concours "création et réhabilitation de logements communaux".

A ce titre, il précise qu'il a déposé une demande d'aide financière pour la réhabilitation de la toiture des logements communaux 20 et 22 Chaussée Brunehaut.

Le coût du projet est estimé à 25 600,00 € HT.

Par délibération N°2022-049 du 28 Février 2022 le Conseil Communautaire a décidé d'accorder à la Commune de Condren une aide financière à hauteur de 12 800,00 € pour cette opération.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés.

Le Conseil Municipal :

- 1) **ADOPTE** le programme de rénovation de la toiture des deux logements communaux sis à Condren 20 et 22 Chaussée Brunehaut
- 2) **DIT** que ce programme est estimé à 25 600,00 € HT
- 3) **PREND** note qu'au titre du Fonds de Concours une aide financière d'un montant de 12 800,00 € est attribuée par la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère à la Commune de Condren
- 4) **DIT** que les opérations comptables seront rattachées comme suit :
 - Dépenses Chapitre 21318 Programme 127
 - Recettes Chapitre 1328 Programme 127
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes

DÉLIBÉRATION N°3 : Vente Immeuble Communal – 52 Chaussée Brunehaut Condren

Affaire : PERLOT / HUILLE

Vente et Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de précédentes réunions il a été décidé la vente de l'Immeuble Communal sis à Condren 52 Chaussée Brunehaut.

Une promesse unilatérale de vente d'immeuble a été établie par Monsieur Christophe Emile Jean PERLOT artisan menuisier demeurant à Viry-Noueuil 27 Rue Charles de Gaulle et Mademoiselle Camille Mathilde Germaine Alice HUILLE Professeur des Écoles spécialisées demeurant à Viry-Noueuil 27 Rue Charles de Gaulle moyennant les conditions suivantes :

- Prix de vente net vendeur : 50 000 euros (cinquante mille euros)

Payable le jour de la signature

- Frais notariés à charge des preneurs

Le Conseil Municipal, après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- II. **DÉCIDE** la vente de la propriété communale cadastrée AD N°167 52 Chaussée Brunehaut à Condren d'une contenance totale de 5 A 57 ca à savoir

Maison à rénover construite en briques, recouverte de tuiles comprenant :

- Au RDC : cuisine – séjour – cagibi – salle d'eau – toilettes
- A l'étage : palier – deux chambres
- Dépendances : chauffage central au gaz
- Cour et jardin clos

aux conditions reprises ci-dessus.

- III. **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et toutes pièces annexes ; acte à passer aux frais des acquéreurs auprès de Maître Aude DUTRIEZ Notaire Associée de la Société dénommée "SELARL Aude DUTRIEZ" à Chauny.
- IV. **DIT** que la recette provenant de cette vente sera rattachée aux opérations budgétaires 2022 Article 2132 Section d'Investissement
- V. **DÉCIDE** l'ouverture de crédits en Décision Modificative N°1 comme suit :

Montant de 50 000,00 euros qui sortira de l'actif "Logements"

Aliénation Immeuble + 50 000,00 euros Article 024 en Recettes

Travaux de réhabilitation + 50 000,00 euros Article 2132 en Dépenses

Logements Communaux

DÉLIBÉRATION N°4 : Débat d'orientation budgétaire 2022 – Rectificatif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de débat d'orientation budgétaire prévisionnel de l'exercice 2022 avait été soumis lors de la session du 07 Février 2022. Suite à quelques modifications de prix par rapport aux devis estimatifs de l'an dernier, à des travaux urgents au Groupe Scolaire, à des adaptations complémentaires sur certains projets, le rapport prévisionnel a dû être modifié.

Ce rapport définitif est repris intégralement dans le cadre des prévisions budgétaires BP 2022 Section Investissement et passe de 185 527,58 € à 210 027,58 € avec un autofinancement de 104 063,23 € au lieu de 86 335,47 € soit + 17 727,76 €

Le Conseil Municipal ;

Après exposé et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

1. **PREND NOTE** du projet rectificatif des investissements envisagés au titre de l'exercice budgétaire 2022 tels que repris sur le tableau en annexe,
2. **ADOpte** ce projet dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2022

DÉLIBÉRATION N°5 : Commune – Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel GUERNUT, délibérant sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2021, dressé par Monsieur FLORIN Claude, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, par : 14 voix pour.

1. **LUI DONNE** acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	-	310 582,34	-	31 401,24	-	341 983,58
Opérations de l'exercice	571 393,61	721 825,51	154 264,14	137 164,14	725 657,75	858 989,65
Reste à réaliser	-	-	192 675,73	58 195,84	192 675,73	58 195,84
Totaux	571 393,61	1 032 407,85	346 939,87	226 761,22	918 333,48	1 259 169,07
Résultat de clôture	-	+ 461 014,24	- 120 178,65	-	-	+ 340 835,59

2. **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au Report à Nouveau, au Résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°6 : Commune – Bilan d'Exploitation

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal

Vu le Compte Administratif 2021 de la Commune

Après exposé

- I. **PREND** note du bilan d'exploitation établi par le Maire pour l'exercice comptable 2021 sections de Fonctionnement et d'Investissement
- II. **PREND** note des données financières comparatives pour les exercices budgétaires 2016 à 2021

DÉLIBÉRATION N°7 : Commune – Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.FLORIN Claude, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, constate que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

En Fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	+ 150 431,90 €
Résultat antérieur (002) :	+ 310 582,34 €
RESULTAT CUMULE :	+ 461 014,24 €

En Investissement :

Résultat de l'exercice :	- 17 100,00 €
Excédent reporté :	+ 31 401,24 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : + 14 301,24 €

Reste à réaliser Dépenses 192 675,73 €

Restes à réaliser Recettes 58 195,84 €

RESULTAT CUMULE : - 120 178,65 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- Soit en « report à nouveau » pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- Soit en « réserve », pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en « réserve » afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte-tenu des restes à réaliser et d'autre part, en « report à nouveau » de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

+ 340 835,59 € au compte 002 (Fonctionnement) Excédent de Fonctionnement reporté

- 120 178,65 € au compte 001 (Investissement) Déficit d'Investissement reporté

DÉLIBÉRATION N°8 : Commune – Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Compte de Gestion établi par :

- Madame Cathy BRIQUET

est exact ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de **l'exercice 2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4°) Déclare, par : 15 voix pour, le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°9 : Budget primitif 2022 – Commune

Vu les explications fournies

Vu sa délibération de ce jour adoptant le Compte Administratif 2021,

Vu sa délibération de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2021,

Vu la délibération de ce jour fixant les taux de fiscalité, le produit attendu pour l'exercice 2022,

Vu sa délibération adoptant la note de présentation,

Le Conseil Municipal :

1. **ADOPTE** le Budget Primitif 2022 de la Commune,
2. **ARRETE** le Budget Primitif 2022 aux sommes ci-après :

• <u>Section de fonctionnement</u> :		1 029 549,09
Dépenses	=	1 029 549,09
Recettes	=	688 713,50
Excédent reporté	=	340 835,59

• <u>Section d'investissement</u> :		402 703,31
Dépenses	=	210 027,58
Restes à réaliser	=	192 675,73
• Recettes	=	330 206,23
• Restes à encaisser	=	58 195,84
• Excédent reporté	=	14 301,24

Soit un budget total équilibré à 1 432 252,40

Rappel Budget 2021 = 1 520 033,51

DÉLIBÉRATION N°10 : Commune – Fiscalité 2022 / Taux d'imposition

Le Conseil Municipal

Vu le Budget Primitif 2022

Considérant qu'il importe de fixer les taux d'impositions communales pour l'année 2022

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

I. **PREND** note des bases d'imposition prévisionnelles pour 2021

TFB 738 800,00

TFNB 26 000,00

II. **PREND** note du produit de référence à savoir

TFB 406 636,00 €

TFNB 13 772,00 € soit un total de 420 408,00 €

III. **PREND** note que le coefficient de variation proportionnelle pour 2022 ressort à 420 408 / 420 408 = 1,000000

IV. **FIXE** les taux 2022 comme suit

TFB 55,04 %

TFNB 52,97 %

V. **PREND** note du coefficient réducteur à 0,657 619

VI. **DÉTERMINE** comme suit la totalisation des Ressources Fiscales prévisionnelles pour 2022 à savoir

- Produit attendu des taxes	= + 420 408,00 €
- Total des autres taxes	= + 3 285,00 €
- Allocations compensatrices	= + 103 015,00 €
- Contribution coefficient correcteur	= - 173 919,00 €
- Montant total prévisionnel 2022 au titre de la Fiscalité directe locale	= + 352 789,00 €

Séance levée à 20 heures.

----0----

La Secrétaire de Séance

Madame Paméla POUILLARD

Signatures du Conseil Municipal du 11 Avril 2022 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José